

Publication des T.P.s en indice décembre 2023 = 100

1. Passage des valeurs T.P.s aux indices T.P.s (base décembre 2023 = 100)

Dans l'édition de janvier 2024 (publication mi-février), les témoins relatifs aux travaux publics (appelées T.P.s) seront publiés en indice dans une même base, à savoir décembre 2023 = 100.

Un historique en indice sera également publié pour les T.P.s disponibles à partir de janvier 2018 et ce, afin de faciliter leur utilisation dans les formules de révision.

La conversion des anciennes valeurs T.P.s est obtenue en utilisant la formule suivante :

$$\text{Indice T.P.} = \text{valeur T.P.} / \text{valeur T.P. de décembre 2023} * 100,$$

arrondi à 2 décimales

2. Changements concernant certains T.P.s

Néanmoins, à la suite d'un changement de source et de méthodologie (voir point suivant), les témoins habituels pour les métaux ferreux et les matières plastiques ont été diffusés pour la dernière fois en janvier 2024 (valeurs T.P.s de décembre 2023). À partir de février 2024 (indice T.P.s de janvier 2024), des nouvelles séries d'indices alternatifs seront mises à disposition. Elles remplaceront donc les séries précédemment publiées conformément aux indications du tableau de correspondance présenté à la section suivante. Aucun historique de ces nouvelles séries ne sera proposé car celles-ci proviennent d'une source externe indépendante, Argus Media.

Les nouveaux T.P.s pour les métaux ferreux et les matières plastiques sont les suivants :

TP n°	Nom
230	Acier - Aciers Marchands
231	Acier - Poutrelles H
232	Acier - Tôles
233	Acier - Bobines laminées à chaud
234	Acier - Bobines laminées à froid
235	Acier - Galvanisé
236	Aciers inoxydables 304 - bobines laminées à froid (à partir d'avril 2024)
680	PVC - tuyaux
681	PELD - film
683	PEHD - moulage par injection
684	PP – Polypropylène (homopolymère)

Par ailleurs, 5 nouveaux T.P.s relatifs aux matériaux non ferreux sont intégrés à la publication. A l'exception des tôles en aluminium, un historique sera proposé étant donné l'origine publique de la source (London LME).

TP n°	Nom
260 bis	Cuivre brut
261 bis	Zinc brut
262 bis	Aluminium brut
262 ter	Tôles aluminium
263	Nickel Brut

3. Impact du changement de source pour les nouveaux témoins relatifs aux métaux et aux matières plastiques

Les valeurs T.P.s actuelles des métaux et des matières plastiques publiées jusqu'en décembre 2023 sont calculés sur la base d'une enquête menée par Agoria auprès d'entreprises qui achètent régulièrement ces matériaux. Ces dernières années, l'obtention d'un nombre suffisant de répondants est toutefois devenue de plus en plus difficile. Les principales raisons sont les suivantes : les entreprises ferment ou délocalisent, l'achat est effectué par la société mère étrangère, les achats sont effectués de manière très irrégulière et/ou l'importance de la charge administrative à laquelle les entreprises sont confrontées.

Le calcul des indices est désormais basé sur les données fournies par Argus, qui représente l'un des principaux fournisseurs d'information indépendants sur les marchés mondiaux de l'énergie et des matières premières.

Les nouveaux indices seront dès lors moins nombreux et remplaceront donc plusieurs produits de la liste précédente. Par exemple, un indice unique sera publié en remplacement des six anciens indices relatifs aux tôles minces laminées à chaud. En ce qui concerne le lien entre les anciennes séries et les nouveaux produits suivis, veuillez-vous référer à la table de conversion suivante.

Etant donné qu'il s'agit de nouvelles séries, la publication d'un historique s'y rapportant s'avère impossible. Toutefois, une formule de basculement est possible pour les contrats antérieurs à décembre 2023 (voit point 5).

4. Tableau de conversion des anciennes valeurs T.P.s aux nouveaux indices correspondants

T.P.	Nom	Remarque	Nouveau T.P
205	TOLES MINCES LAMINEES A FROID, épaisseur de 1 mm	Zie / voir 234	Acier - Bobines laminées à froid
210	PROFILES, catégorie 1, 2) aciers de qualité, AE 355 D selon NBN 21.101	Zie / voir 231	Acier - Poutrelles H
211	ACIERS MARCHANDS, 2) autres qualités AE 355 C selon NBN 21.101	Zie / voir 230	Acier - Aciers Marchands
212	TOLES FORTES, 2) aciers de qualité, b) AE 355 D selon NBN 21.101	Zie / voir 232	Acier - Tôles
ex 213	PROFILES, catégorie 1, 2) aciers de qualité, AE 235 C selon NBN 21.101	Zie / voir 231	Acier - Poutrelles H
ex 215	TOLES FORTES, 2) aciers de qualité, a) AE 235 A selon NBN 21.101	Zie / voir 232	Acier - Tôles
216	TOLES MOYENNES, aciers courants A 320 selon NBN 21.101	Zie / voir 232	Acier - Tôles
217	PROFILES, catégorie 1, 1) aciers courants, AE 235 A selon NBN 21.101	Zie / voir 231	Acier - Poutrelles H
219	ACIERS MARCHANDS, 1) aciers courants qualité de base AE 235 A selon NBN 21.101	Zie / voir 230	Acier - Aciers Marchands
220	TOLES FORTES, 1) aciers courants A 320 selon NBN 21.101	Zie / voir 232	Acier - Tôles
221	TOLES MINCES LAMINEES A CHAUD, aciers courants A 320 selon NBN 21.101, a) épaisseur de 1,50 mm	Zie / voir 233	Acier - Bobines laminées à chaud
222	TOLES MINCES LAMINEES A CHAUD, aciers courants A 320 selon NBN 21.101, b) épaisseur de 2 mm	Zie / voir 233	Acier - Bobines laminées à chaud
223	TOLES MINCES LAMINEES A CHAUD, aciers courants A 320 selon NBN 21.101, c) épaisseur de 2,75 mm	Zie / voir 233	Acier - Bobines laminées à chaud
260	CUIVRE ELECTROLYTIQUE	Zie / voir 260 bis	CUIVRE BRUT
261	ZINC, zinc laminé	Zie / voir 261 bis	ZINC BRUT
262	ALUMINIUM, tôles en alliage 1050 (1 m x 2 m), épaisseur de 1 à 3 mm, par livraison de 1000 kg, valeur ex stock "grossistes"	Zie / voir 262 ter	TOLES ALUMINIUM
671	MATIERES PREMIERES PLASTIQUES ET COMPOSANTS, UP/résine polyester non saturé liquide	STOP	
672	MATIERES PREMIERES PLASTIQUES ET COMPOSANTS, PVC chlorure de polyvinyl	Zie / voir 680	PVC - tuyaux
673	MATIERES PREMIERES PLASTIQUES ET COMPOSANTS, PE/LD polyéthylène - basse densité	Zie / voir 681	PELD - film
674	MATIERES PREMIERES PLASTIQUES ET COMPOSANTS, PE/HD polyéthylène - haute densité	Zie / voir 683	PEHD - injection soufflage ou PEHD - moulage par injection
675	MATIERES PREMIERES PLASTIQUES ET COMPOSANTS, Tubes, PE/HD: qualité extrusion tuyaux	Zie / voir 683	PEHD - injection soufflage ou PEHD - moulage par injection

5. Utilisation des nouveaux indices pour les métaux et les matières plastiques dans une formule de révision des prix

De nouveaux indices T.P.s. pour les métaux ferreux, non ferreux et les matières plastiques ont été introduits en janvier 2024 en remplacement d'autres T.P.s relatifs à ces matériaux qui ne seront alors plus publiés.

Les paragraphes suivants présentent les différents cas d'application des valeurs T.P.s relatives à ces matériaux dans les formules de révision des prix : soit en utilisant les nouveaux indices, soit en combinant les anciennes valeurs et les nouveaux indices dans une seule formule de révision.

Cas standard

Différents paramètres peuvent figurer dans une formule de révision des prix. Nous utilisons ci-dessous l'**exemple** où les salaires et les tôles laminées à chaud constituent les principaux éléments de coût et enregistrent également la même part dans le prix de revient. Le coefficient fixe est de 20 % (Remarque : Ces coefficients peuvent varier en fonction des contrats).

$$P = P_0 * (0,2 + (0,4 * S/S_0) + (0,4 * T.P./ T.P._0))$$

Où

- P = le prix révisé
- P₀ = le prix d'origine/référence
- S = le coût salarial de référence au moment de la révision
- S₀ = le coût salarial au moment de référence
- T.P. = la valeur ou l'indice des prix des bobines laminées à chaud au moment de la révision
- T.P.₀ = la valeur ou l'indice des prix des bobines laminées à chaud au moment de référence (Soit l'ouverture ou la clôture des offres ou tout autre moment selon les modalités du contrat).

Deux possibilités se présentent:

- *Nouveau contrat à partir du 01/01/2024*

Le contrat ne peut se référer qu'aux nouveaux indices. Pour la formule de révision des prix de l'exemple ci-dessus, cela signifie que :

- T.P. = L'indice des bobines laminées à chaud (T.P. 233) au moment de la révision
- T.P.₀ = L'indice des bobines laminées à chaud (T.P. 233) au moment de référence (Soit l'ouverture ou la clôture des offres ou tout autre moment selon les modalités du contrat).

- *Contrat existant avant le 01/01/2024*

Dans ce cas, le contrat se réfère par exemple au prix de référence des tôles minces laminées à chaud (T.P. 221).

Pour calculer le prix révisé après le 01/01/2024, le prix de référence pré-2024 (T.P. 221) de décembre 2023 peut être lié au nouvel indice de prix pour les bobines laminées à chaud (T.P. 233) de décembre 2023.

La formule est ensuite introduite comme suit :

$$P = P_0 * (0,2 + (0,4 * S/S_0) + (0,4 * T.P. 221 de décembre 2023/T.P. 221 à la date de de référence)* (T.P. 233 au moment de la révision/T.P. 233 de décembre 2023))$$

REMARQUE : Le basculement en décembre 2023 présente l'avantage de retrouver la valeur 100 tant au numérateur qu'au dénominateur pour l'ensemble des indices.

Note : La Mercuriale a la mission de publier un système de suivi des prix des matériaux de construction mais n'est pas compétente pour les clauses de révisions de prix mentionnées dans les contrats tant privés que publics. C'est le contrat qui en définit les modalités d'application.